

N°2015-BCA-76

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**RESILIATION DE L'ENSEMBLE DES MARCHES CONCLUS POUR LA
CONSTRUCTION DU PREMIER PROJET DE CENTRE DU HAVRE-SUD**

Le 11 décembre 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Afin de mettre à niveau le patrimoine immobilier dont le Sdis devait assurer la charge à l'issue de l'organisation départementale voulue par la loi n°96-369 du 3 mai 1996, le Conseil d'administration a voté respectivement en 1998 et 2003 deux plans pluriannuels de constructions. Dans ce cadre, deux projets de centres neufs au Havre (Havre-Sud et Havre-Nord) avaient été identifiés.

Pour pallier un sous-effectif au sein des services techniques du Sdis, le Bureau du conseil d'administration a validé, le 16 octobre 2006, le recours à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour ces deux projets.

En sa séance du 24 septembre 2008, le Bureau du conseil d'administration a alors autorisé :

- d'une part, la signature des marchés de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Rouen Seine Aménagement, pour la construction des Cis le Havre-Nord et le Havre-Sud,
- d'autre part, l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre comportant 2 lots.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre pour la construction du Cis du Havre-Sud, celle-ci a été attribuée le 17 juin 2009, par le Bureau du conseil d'administration, au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet Olivier PICCON.

Le 15 juin 2011, le Conseil d'administration a suspendu le projet du centre du Havre-Sud en phase d'avant-projet définitif (APD) compte tenu d'un besoin d'économies budgétaires et des surcoûts liés aux traitements de la pollution du sous-sol, non intégrés au plan de financement initial.

Cette suspension devait être l'occasion :

- d'affiner les études et les techniques de dépollution de terrain afin d'en limiter l'impact financier,
- de recadrer le planning de réalisation de cet équipement pour tenir compte des contraintes financières qui pesaient sur le Sdis et sur son principal financeur, le Département,
- d'analyser les conséquences opérationnelles d'un étalement sur quelques années de cette construction.

Depuis, plusieurs évolutions sont apparues parmi lesquelles :

- la réforme du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et la réorganisation des effectifs opérationnels journaliers,
- la refonte de la couverture des risques de l'agglomération du Havre,
- la mixité des centres havrais,

qui ont pour conséquence de devoir redéfinir et adapter le programme constructif.

Enfin, le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée de Rouen Seine Aménagement a été résilié en septembre 2013 du fait de la modification annoncée des statuts juridiques de la société obérant toute poursuite d'activité avec le Sdis.

*

* *

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous demande :

- d'autoriser le président à résilier, du fait du maître d'ouvrage, l'ensemble des marchés afférents au premier projet de construction de centre au Havre-Sud, à savoir :
 - le marché de maîtrise d'œuvre, attribué au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet Olivier PICCON,
 - le marché de contrôle technique, attribué à la société DEKRA,
 - le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, attribué au BET ANTCZAK D,
- d'autoriser le président à signer un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, attribué à la société Qualiconsult, pour la partie relative au projet du Havre-Sud.
Ce marché avait pour objet la réalisation de 3 études "haute qualité environnementale (HQE)" dans le cadre des projets des centres du Havre-Nord et du Havre-Sud et de l'état-major du groupement Ouest,
- d'autoriser le président à signer tous les actes en découlant.

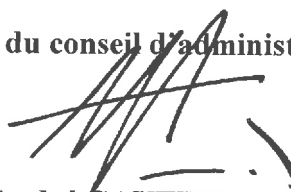
À titre d'information, les indemnités totales à verser aux différents prestataires, dans le cadre de ces résiliations et réduction de prestations, sont de l'ordre de 18 000 €.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

